

Procédure Concession Cimetière

Modalités :

- ✓ La personne doit obligatoirement résider à Baud,
- ✓ Une concession ne peut être achetée « en avance »,
- ✓ Le choix de la place est impossible, quel que soit le type de concession,

Au cimetière de Baud, il existe 3 types de tombes :

- ✓ Concession classique (plusieurs cercueils empilés),
- ✓ Columbarium (pour les urnes cinéraires),
- ✓ Sépulture cinéraire, plus petite.

1ère visite

- ✓ Remplir le formulaire « **demande de concession** » soit par l'intermédiaire des pompes funèbres si intermédiation ou directement à la mairie.
- ✓ Noter l'adresse familiale (même si ce sont les pompes funèbres qui gèrent) car les documents vous seront expédiés ultérieurement par voie postale.
- ✓ Règlement par chèque à l'ordre du trésor public.

Partie Solo, pour un columbarium

Remplir les volets du papier carboné « **Titre provisoire de recette** »,
Détacher le volet jaune et blanc, laisser le troisième dans le livret. A cacheter et à signer (signature facultative).

Remplir « **l'arrêté de concession** », en s'arrêtant à l'article 1, partie quittance qui sera complétée par le trésor public. Cacheter et signer par le Maire.

Sur l'arrêté noter les différents destinataires (ultérieur à l'envoi au trésor public) :

1-Demandeur (original)

2-Mairie

3-Trésor Public

Envoyer le tout au trésor public : les 2 volets colorés

Le chèque

Les 3 arrêtés de concession

Partie Solo, pour une concession

Remplir dans le carnet un « titre provisoire de recettes », mettre un carton entre les feuilles car le papier est carboné. Détacher un volet et laisser l'autre.

Remplir « concession de Terrain dans le cimetière communal » jusqu'à « quittance »

Cacheter et signer, faire 2 photocopies.

Envoyer le tout au trésor public : 1 feuillet, la demande et 3 arrêtés + chèque